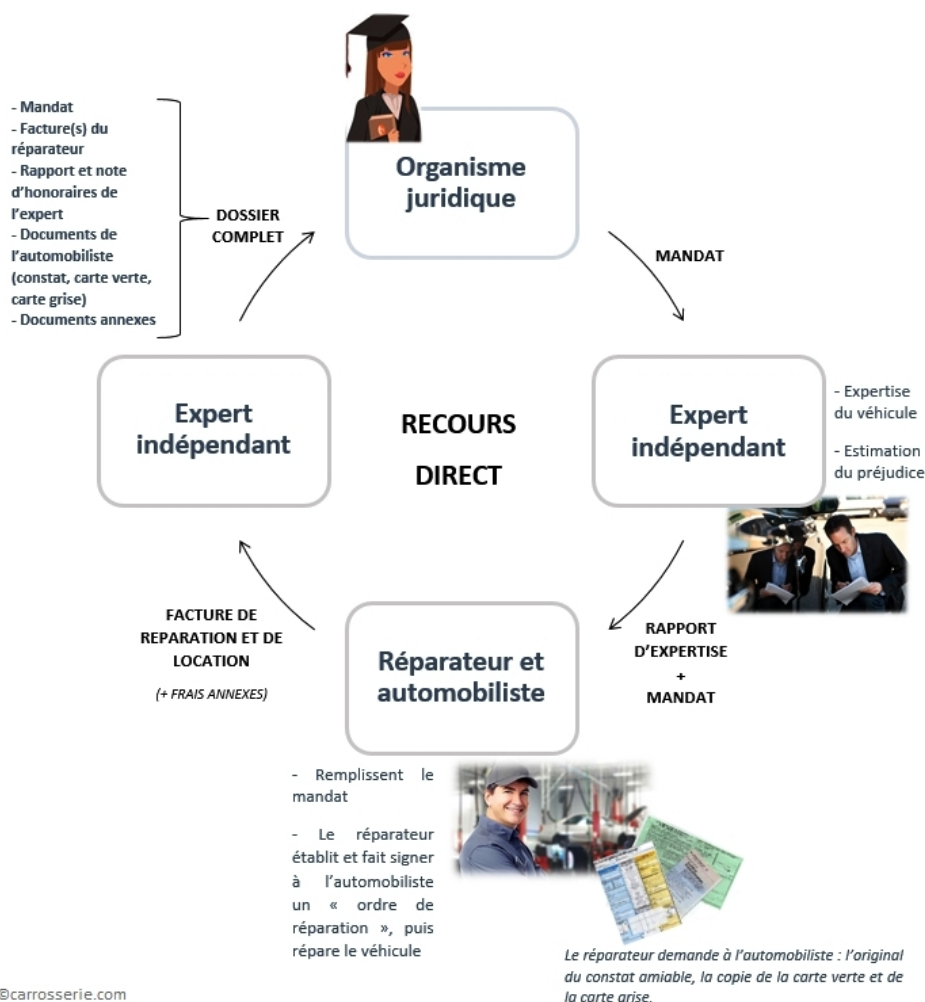


Le recours direct tient-il sa plateforme de gestion ?

jeudi, 20 novembre 2014

Il y a plus d'un an, nous évoquions l'idée d'une [plateforme de gestion de sinistres](#) « indépendante » consacrée au recours direct. Bien qu'il ne s'agisse pas de l'approche exacte que nous décrivions alors, avec service d'affacturage, force est de constater que le site [recours-direct.org](#) s'en rapproche quelque peu. Une initiative lancée au mois d'octobre par le site [Carrosserie.com](#) afin de proposer aux carrossiers et experts souhaitant découvrir la fameuse procédure des services déjà maîtrisés par ses pratiquants chevronnés.

ETAPE 1 :



« L'objectif de Carrosserie.com était, dès son lancement, de trouver des solutions pour aider les carrossiers à redevenir rentables. Le recours direct s'inscrivait dans cette logique. » C'est ainsi que l'initiative est présentée par Virginie Sammarco, ancienne courtier d'assurance devenue par conviction et rejet de la logique d'agrément la manager commerciale du site Carrosserie.com. Si ce dernier permet aux

automobilistes de se mettre en relation avec des carrossiers, indépendants ou non, afin d'obtenir une réparation avec remise sur franchise tout en respectant les taux horaires publics du professionnel choisi, recours-direct.org, lui, va encore plus loin.

« Nous avons mis dix mois pour lancer le site, qui permet de mettre les automobilistes en contact avec des experts indépendants pratiquant le recours direct et le réparateur de leur choix », explique Virginie Sammarco. En réalité, il a fallu un peu moins de temps pour ficeler le concept, puisque les accords avec le cabinet juridique Légi Recours, établi en Moselle et dernière pièce du puzzle recours-direct.org, ont été conclus cet été. C'est David Murgue lui-même, fondateur de Car Concession et de Carrosserie.com, qui a noué contact avec Jasmine Ducarn, juriste et dirigeante du cabinet. Celle-ci pratiquait déjà le recours direct en Lorraine et dans les départements voisins avec des professionnels indépendants de l'expertise ou de la réparation.

Déjà dix dossiers ficelés

Bien qu'extrêmement jeune, la plateforme aurait déjà permis de traiter une dizaine de dossiers en recours direct, même si certains d'entre eux attendent encore leur conclusion du côté de l'assurance des automobilistes responsables. Et un partenariat avec un cabinet d'avocat reconnu devrait bientôt être conclu également, afin d'offrir l'assistance juridique nécessaire aux carrossiers et experts confrontés à d'éventuels –osons dire inévitables– avec les assureurs des parties responsables.

Bien entendu, l'absence d'une solution d'affacturage comme nous la présentions dans notre article de l'an dernier oblige toujours le réparateur et l'expert à avancer les frais de la procédure. Mais comme dans toute procédure de recours direct, le plus long est d'obtenir le règlement du premier dossier et d'établir un roulement. Avec la garantie –en toute logique– d'être remboursé par l'assureur de l'automobiliste responsable dans l'intégralité des frais et honoraires avancés.

Un pied à l'étrier

Bien évidemment, la plateforme web s'adresse avant tout aux nouveaux venus dans la pratique du recours direct, ou aux professionnels désireux de s'inscrire immédiatement dans une collaboration avec d'autres professionnels sur lesquels se reposer. Les pratiquants chevronnés n'y trouveront pas forcément leur compte, ayant déjà la connaissance de la méthode et bénéficiant déjà de professionnels de la carrosserie, s'ils sont experts, ou de l'expertise, s'ils sont carrossiers, pour les aider dans leurs démarches.

Surtout, la plateforme web s'adresse aux particuliers : ces automobilistes victimes d'accident non responsable et ignorant encore la possibilité que leur offre la loi d'être remboursés au centime près du préjudice subi et ce, sans l'inscription de sinistre dans leurs statistiques, la procédure permettant d'éviter toute mention dudit sinistre dans leur dossier. Et de leur épargner toute résiliation intempestive de leur contrat.

Des experts les plus indépendants possible

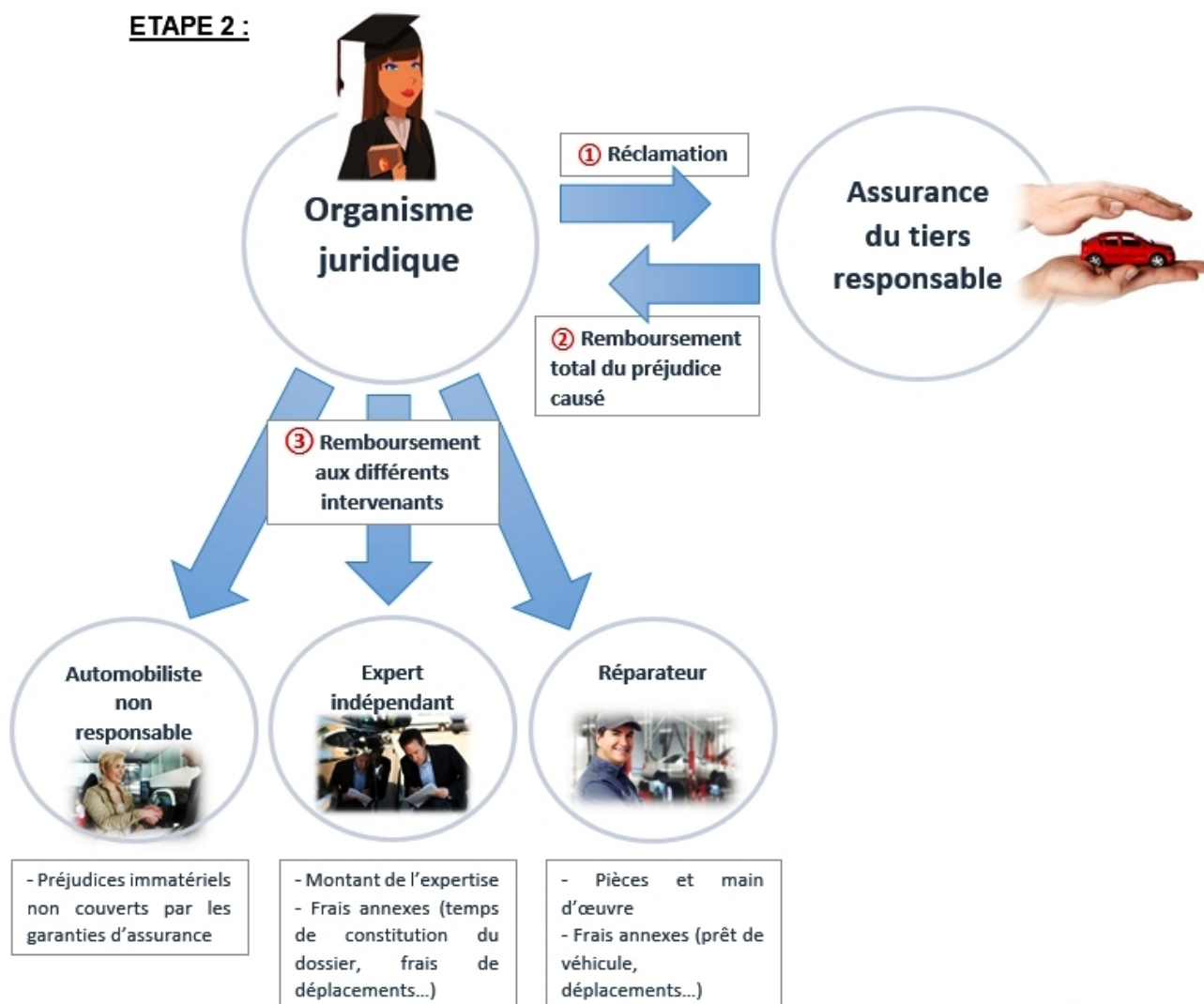
« Le plus difficile a été de trouver des experts indépendants de compagnies d'assurance ou désireux de se débarrasser définitivement de toute convention commerciale avec leurs donneurs d'ordres, confesse

Virginie Sammarco. *Ainsi nous menons une petite enquête sur chaque expert que nous recrutons* », assure-t-elle. Un recrutement qui n'implique aucune contrepartie financière, puisque tout expert désireux d'adhérer à recours-direct.org a juste à formuler son accord par retour de courrier ou d'e-mail.

« *Plusieurs experts parmi les 35 professionnels inscrits sur notre site font partie du Syndicat des experts indépendants, le SEI dirigé par Bernard Tourrette* » (NdIR : expert libéral dans le Val-de-Marne), souligne Virginie Sammarco.

Si l'appartenance à un syndicat ne garantit jamais réellement l'indépendance de tel ou tel professionnel de ses donneurs d'ordres, l'initiative recours-direct.org a déjà le mérite de convaincre certains experts en quête d'indépendance réelle, selon Virginie Sammarco. « *Nous avons déjà reçu des demandes d'experts salariés du BCA qui en ont assez des pressions auxquelles ils sont soumis et qui souhaitent devenir partenaires une fois à leur compte*, affirme-t-elle. *Mais nous ne pouvons le leur promettre tant qu'ils ne sont pas effectivement devenus libéraux.* » De fait, les experts partenaires de recours-direct.org et de Carrosserie.com sont tout aussi soumis au numerus clausus que les réparateurs. Sauf que la limitation ne s'arrête pas ici à la zone de chalandise mais au département tout entier. Résultat : certains départements ont déjà droit à une liste d'attente... S'il s'agit d'une liste d'attente pour redevenir indépendants, alors nous ne pouvons que les encourager à prouver leur patience le temps qu'il faudra.

ETAPE 2 :



©carrosserie.com